

DISCOURS DE L'ETAT MAJOR GENERAL DES ARMEES

Excellence, messieurs les ministres,
Excellence les représentants des ambassades et corps diplomatiques,
Mesdames et messieurs les représentants des organisations nationales
et internationales,
Honorables invités,

Consciente des conséquences graves des mines sur les biens et personnes, la République de Djibouti a très vite manifesté sa volonté d'adhérer et de signer la Convention d'Ottawa traité interdisant l'emploi, le stockage, la production et le transfert des mines anti-personnel, expression d'une volonté manifeste d'éradiquer ce mal.

De ce fait, un programme national de déminage fut initié en 1998.

Encadré à ces débuts par les Forces Françaises Stationnées à Djibouti, qui ont formé les premiers démineurs, le programme de déminage humanitaire a été parrainé par les Etats-Unis dès le 15 Février 2001.

L'Etat-Major des Forces Armées Djiboutiennes a reconnu l'importance du déminage humanitaire comme outil de développement économique et social.

Le Centre de Déminage est parvenu à obtenir ses lettres de créance en affichant sa grande capacité de travail et sa faculté de déminage à vocation régionale.

C'est ainsi que la République de Djibouti fut internationalement reconnu comme le premier pays en Afrique de l'Est à être déclaré « Terre sans mine » grâce à la rigueur professionnelle et à l'expérience du personnel du centre.

Il a été effectué des opérations de déminage sur une superficie de 40.000 m² et 500 mines neutralisées.

Cette campagne de déminage a permis le retour de la vie normale dans toutes les zones infectées : des écoles sont réouvertes, des dispensaires sont érigés et des commerces apparaissent ici et là.

Sur le plan des destructions des stocks et conformément à l'article 7 de la Convention d'Ottawa, une campagne de destruction de mines eut lieu le 12 mars 2003 en présence du Ministre de la Défense Nationale, des Affaires Etrangères, des commandements des FAD et des FFDJ, et des organisations internationales.

Mesdames et Messieurs,

L'amélioration de l'efficacité de ce centre nécessite encore un accroissement de la formation de personnel qualifié et l'acquisition de l'équipement mécanique à ce genre d'opérations.

L'absence d'infrastructure adaptée des zones minées des régions frontalières a conduit la République de Djibouti à proposer à la conférence de Bamako la mise en place d'un centre régional avec le concours des pays amis.

Djibouti s'appuie sur les structures déjà existantes telles que :

- le Centre Rééducation et Fonctionnel,
- la cellule Réinsertion Socio-économique,
- le centre Formation Technique de déminage.

Concrètement, cela se traduira par l'établissement de relations dans le domaine des échanges d'informations, de données, d'expérience et de savoir-faire technique avec les autres centres des pays voisins.

La République de Djibouti et en particulier le Ministère de la Défense ne ménageront aucun effort pour entretenir et renforcer la réputation du Centre Régional de Déminage.

Il ne me reste plus qu'à remercier les organisateurs de ce forum et en premier lieu le Ministère des Affaires Etrangères et l'Association ASSOVIIM que nous soutenons pour tous leurs oeuvres au profit de la population civile.

Merci de votre attention